

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

OBJET : Clocheton de la chapelle Sainte Anne - Demande de subventions

Le clocheton de la chapelle Sainte Anne présente des désordres (fissures, défaut d'aplomb...) qui font l'objet, d'une part, d'une surveillance, et d'autre part, de l'engagement d'études en vue de sa remise en état.

Les premières investigations ont eu lieu avec l'architecte choisi pour un diagnostic et les propositions d'interventions seront définies avec l'architecte des bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué à retenir le projet de réfection du clocheton de la chapelle Sainte Anne et à solliciter les aides les plus larges pour cette action.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME